

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 septembre 2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de VILLARS, le **lundi 27 septembre 2021, à 19h00**, sous la Présidence de **Monsieur Jordan DA SILVA, Maire**.

I- Installation d'un nouveau conseiller municipal

Le conseil municipal a procédé à l'installation d'un nouveau conseiller municipal en remplacement de Monsieur Nicolas PEYRARD qui a fait part de sa démission par courrier en date du 5 septembre 2021.

Par ailleurs les changements suivants ont été effectués :

Commissions communales	Affaires générales	Titulaires : Magali Badiou et Noel Chaumier Suppléants : Hocine Idir et Michel Berolo
	Finances	Titulaires : Karima Zaher et Michel Berolo Suppléants : Noël Chaumier et Hocine Idir
	Aménagement Communal	Titulaires : Magali Badiou et Michel Berolo Suppléants : Noel Chaumier et Sophie Claudin
	Affaires socio-éducatives	Titulaires : Karima Zaher et Sophie Claudin Suppléants : Hocine Idir et Magali Badiou
	Vie sportive, culturelle et sport	Pas de changement
Commissions extra-municipales/ comités consultatifs	Espace Beaunier	Magali Badiou en lieu et place de Nicolas Peyrard
	Médiation	Michel Berolo en lieu et place de Hocine IDIR
	Jumelage	Hocine Idir en lieu et place de Magali Badiou
	Autres	Pas de changement
Autres commissions	Commission de révision des listes électorales	... en lieu et place de Nicolas Peyrard

Administration générale, proximité

I- Personnel communal : Modification du tableau des effectifs :

Le Conseil municipal a délibéré sur la modification du tableau des effectifs, il sera pourvu aux dépenses en résultant par prélèvement sur les crédits inscrits au Budget 2021- Chapitre 012.

II- Personnel communal : lancement consultation fournitures des tickets restaurants :

Le Conseil municipal approuve l'organisation d'une consultation à procédure adaptée, conformément aux articles 47 et 49 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, sous la forme d'un accord cadre en vue de la passation d'un marché public de fourniture de titres restaurant.

III- Personnel communal : recours aux contrats d'apprentissage

Le conseil municipal a approuvé le recours à 3 contrats d'apprentissage au sein de trois services de la mairie de Villars.

FINANCES, BUDGET, SECURITE, TRANQUILLITE

I- Budget communal – Approbation d'une deuxième décision modificative au budget communal 2021.

Le Conseil municipal approuve la deuxième décision modificative du budget communal exercice 2021. La section de fonctionnement est augmentée de 168 700 €, la section d'investissement est augmentée de 154 000 €.

II- Budget communal

- Participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles de Villars - Année scolaire 2020-2021 – commune de ST JEAN BONNEFOND

- Participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles de Saint-Priest-en Jarez - Année scolaire 2020-2021

Le Conseil municipal approuve le versement à la commune de Saint-Jean-Bonnefonds et Saint-Priest-en-Jarez, la participation financière qui lui revient conformément aux dispositions légales et réglementaires pour les enfants villardais scolarisés dans ces deux communes :

⇒ SAINT JEAN BONNEFONDS	2 X 510.00 €	=	1 020.00 €
⇒ SAINT PRIEST EN JAREZ	7 X 937.13 €	=	6 559.91 €

III- Budget annexe Beaunier : Approbation du versement d'une subvention d'investissement communal au budget annexe Beaunier – exercice 2021

Le conseil municipal a délibéré sur le versement de la participation d'investissement 2021 de 100 000.00 Euros pour le budget annexe Espace Beaunier.

Il est rappelé au Conseil Municipal la somme votée lors du budget primitif 2021 pour la participation de la Commune, en section d'investissement, sur le budget annexe Espace Beaunier.

Cette somme sera, comme les années précédentes amortie sur une durée de 15 ans conformément à la délibération du 26 mars 2013.

IV- Versement d'une subvention exceptionnelle : Association Sou des écoles, année scolaire 2019/2020

Le Conseil municipal a délibéré pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 873.96 € au Sou des Ecoles.

URBANISME/AMENAGEMENT/HABITAT

I- Espace Beaunier – terrains communaux : lancement de la consultation des opérateurs constructeurs

Il est rappelé l'orientation d'aménagement et de programmation dite OAP Beaunier du Plan local d'urbanisme et les différentes étapes de concertation et d'élaboration du projet d'aménagement espace Beaunier avec les travaux de la commission permanente extra-municipale aménagement communal espace Beaunier.

L'objectif de programmation est de 64 logements au total comme suit :

- 18 maisons mitoyennes
- 31 logements collectifs en accession
- 15 logements publics collectifs

Pour répondre à ces objectifs une consultation de promoteurs concepteurs est proposée

Le Conseil municipal a approuvé la fiche lot de l'opération et le règlement de consultation et ses conditions et critères de sélection et approuvé le lancement de consultation telle que proposée par le projet de cession du foncier des terrains communaux secteur Beaunier et la réalisation du programme immobilier d'habitat projeté.

II- Programme de démolition divers bâtiments communaux – espace Beaunier et bâtiment amicale Bois Monzil : Lancement d'une consultation de maitre d'œuvre

La commune a pu conduire l'aménagement Beaunier par différentes acquisitions amiables d'anciennes maisons notamment en abord de la place Gambetta et rue Paul Bert. Il est rappelé également que ces habitations se trouvent aujourd'hui libre d'occupation et dans des états de vétusté importants.

En outre la commune dispose de locaux communaux au niveau du 3 rue des amicalistes et libre d'occupation.

Compte tenu des situations et caractéristiques de ces bâtis, Il est proposé de conduire des démolitions de différents tènements communaux avec deux secteurs :

Secteur 1 (BEAUNIER)

- 20 Place GAMBETTA (ex MORAND FERNANDEZ) – Parcelles AD 125 et AD 128
- 2 Rue Paul BERT (ex CHANAL) – Parcelle AD 129
- 2A rue Paul BERT (Ex CHAPELLE) – Parcelles AD 124 et AD 130

Secteur 2

- 3 Rue des amicalistes Ex Amicale BOIS MONZIL AK 88 et AK 99

Le Conseil municipal a approuvé le dossier de consultation pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre de démolitions des bâtiments communaux précités

III- Avis de la commune - Projet du centre hospitalier de Saint Etienne – augmentation de la capacité de puissance des appareils de secours au titre de la réglementation des installations classées : Avis du conseil municipal

Le Conseil municipal a donné un avis favorable au projet de demande d'enregistrement présenté par le centre hospitalier universitaire de saint Etienne sur la commune de Saint Priest en Jarez pour son projet de création d'une installation visant à augmenter la capacité de puissance de ses appareils de secours.

IV- Avis de la commune relatif à la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage – 2021-2026

Ce dossier a été retiré de l'ordre du jour

V- Avis de la commune relatif au projet de cession par ALLIADE HABITAT de logements publics

La commune s'attache à maintenir et développer les programmes de logements sociaux et doit répondre aux obligations du plan triennal de rattrapage conformément à l'article 55 de la loi SRU.

Dans ce contexte le Conseil municipal a donné un *avis défavorable* au projet de cession d'ALLIADE HABITAT pour ses logements du 16 au 18 rue Danton, la commune ne souhaitant pas autoriser la cession précitée.

VI- Approbation d'une plateforme avec SEM au titre des instructions des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols

Saint-Etienne Métropole a décidé de poursuivre son soutien aux communes adhérentes pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme

Une nouvelle convention est proposée permettant d'intégrer dans l'instruction par la plateforme ADS de Saint-Etienne Métropole, le volet accessibilité des autorisations de travaux liés à un permis de construire

Le Conseil municipal a approuvé ladite convention avec Saint-Etienne Métropole jusqu'au 31 mars 2022.

VII- S I E L : Approbation des Travaux de dissimulation des réseaux secs secteur Rue du Triolet conduit par le syndicat d'énergie de la Loire (SIEL)

Le Conseil municipal a pris acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « Dissimulation rue du Triolet »

Le Conseil municipal approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté et décide d'amortir ce fonds de concours en 15 années.

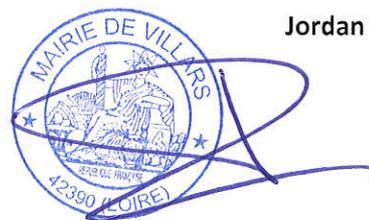
INFORMATIONS DU MAIRE

1- Décisions prises dans le cadre de la délégation de signature de monsieur le Maire :

Monsieur le Maire informe des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

2- Rendus comptes :

- Contentieux d'urbanisme : COGECOOP - jugement du tribunal administratif de Lyon
- Contentieux ressources humaines : jugement du tribunal administratif de Lyon – sanction disciplinaire à l'encontre de Mme X qui exerçait les fonctions de directrice de la médiathèque



Jordan DA SILVA

Maire